



COMMUNE DE HOHROD

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
ANNÉE 2024**



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007

Approuvé en réunion du Conseil Municipal du 18 juillet 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	3
1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. GESTION DU SERVICE ET MODE DE GESTION	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	5
1.4. NATURE DES RESSOURCES EN EAU	5
1.5. NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
1.6. RÉSEAU DE DISTRIBUTION - CARACTÉRISTIQUES	6
2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DE SERVICE	8
2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION : <i>Délibération du 12 avril 2024</i> – ANNEXE 1	8
2.2. FACTURE TYPE pour 100 m ³ – ANNEXE 2	8
2.3. RECETTES EAU	8
2.4. ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU	8
3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	9
3.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB	9
3.2. MONTANTS FINANCIERS	9
3.3. ÉTAT DE LA DETTE	9
3.4. AMORTISSEMENTS	10
3.4.1. Amortissement des investissements	10
3.4.2. Amortissement des subventions	10
3.5. RÉALISATION DE TRAVAUX en 2024	10
3.6. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX	10
4. INDICATEURS DE PERFORMANCES	10
Fiche synthèse 2024 de l'Agence Régionale de Santé Alsace – ANNEXE 3	11
5. LES IONS PERCHLORATES	11
6. SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	13
6.1. ABANDON DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ	13
6.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES	13

INTRODUCTION :

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document produit tous les ans par le service eau pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par le Conseil municipal) qui répond à une exigence de transparence interne. Les usagers peuvent le consulter en mairie ou sur le site internet de la commune.

Le contenu et les modalités de présentation du rapport sont réglementés. Depuis 2007, les indicateurs de performance des services sont également obligatoires.

1. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le réseau communal de HOHROD dessert l'ensemble de l'agglomération (HOHROD et HOHRODBERG) à l'exception d'une partie du chemin du Langaeckerlé et du chemin du Walsbach. Ainsi, 9 habitations situées sur la partie "Est" du Chemin du Langaeckerlé et 2 habitations situées au début du Chemin du Walsbach sont desservies par le réseau de la Ville de MUNSTER.

En outre, la Commune de HOHROD dessert en eau potable 3 maisons situées sur le ban communal de MUNSTER.

A 4 km du village environ se trouve l'annexe du HOHRODBERG. Seule une maison située au lieu-dit "Schneiden" est desservie en eau potable par la Ville de MUNSTER.

Quelques rares maisons (7 au total) situées à l'écart de ces deux bourgs disposent de sources privées, ainsi que le Centre de Vacances CCAS situé au lieu-dit "Maison Blanche" entre Hohrod et Hohrodberg.

Il est noté que les travaux de l'ancienne CCAS en cours de rénovation fait l'objet d'un raccordement au réseau public. Elle conserve sa source pour alimenter les extérieurs.

La nouvelle ferme « Du Wang » de Mathieu Deybach est raccordée au réseau public, la pose du tuyau PE a été réalisée. Elle est actuellement desservie par une source sur terrain communal et une convention a été établie.

L'habitation secondaire, située 2 lieudit Kuhsbach s'est raccordée courant 2022 au réseau d'eau potable de Sultzeren.

1.2. GESTION DU SERVICE ET MODE DE GESTION

Le service public de l'eau potable est géré en **régie communale** et comprend :

- la production de l'eau
- la protection des points de prélèvement
- le traitement de l'eau : 3 points de traitement aux UV
- le stockage : 3 réservoirs
- la distribution

HOHROD est alimenté par la source de KUHSBACH, captée en 1908 et par la source du LANGENBACH, captée en 1967.

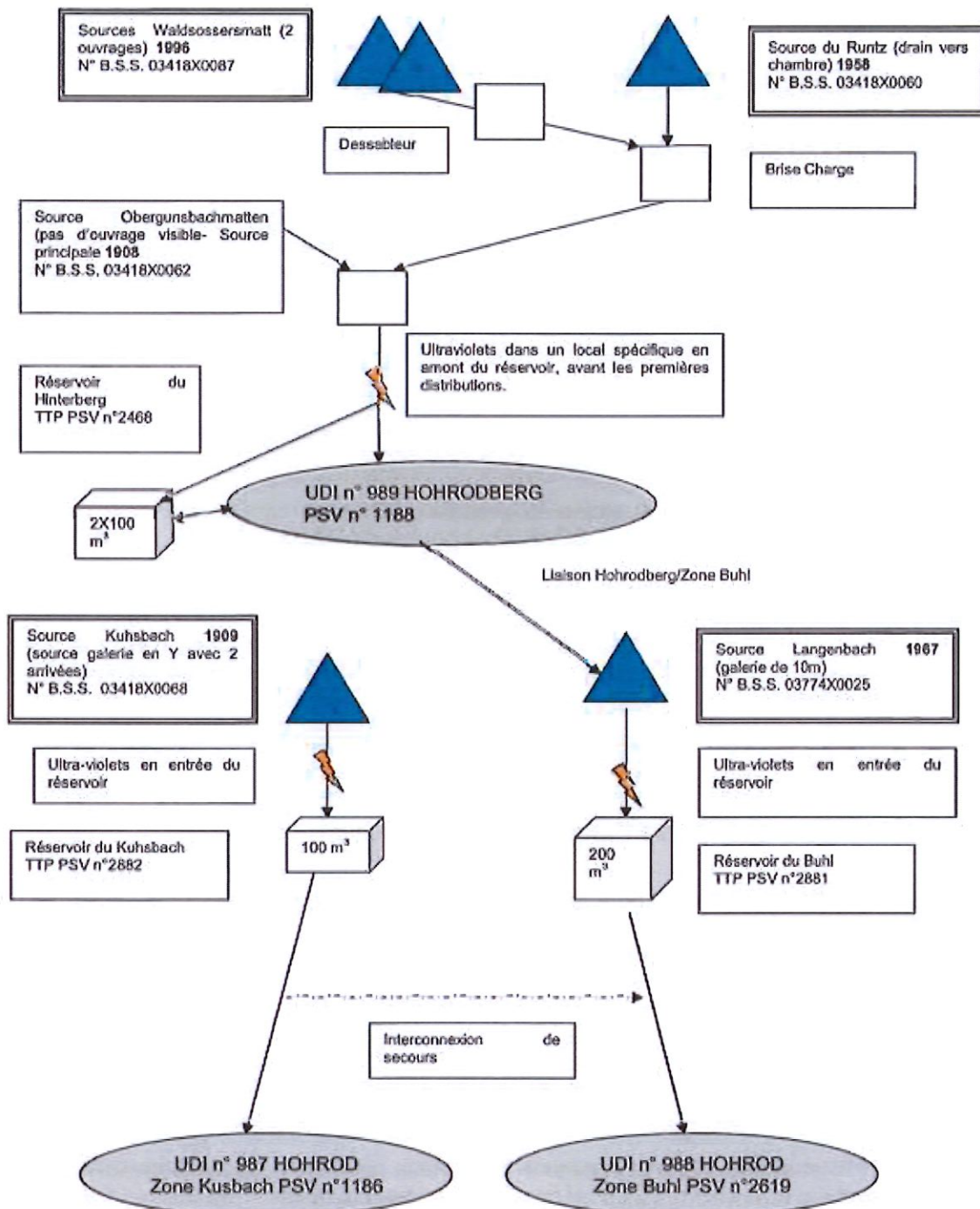
En décembre 2016 et janvier 2017, la commune a réalisé la pose d'une conduite de liaison entre le réseau du Hohrodberg et la source du Langenbach qui alimente le réservoir du Buhl en vue de pallier la période de production réduite estivale de ladite source qui alimente le village de HOHROD.

Cette conduite de liaison a été mise en place depuis le réseau du Hohrodberg, au niveau du 1 A Chemin du Vorderberg jusqu'à la source du Langenbach : un compteur a été installé en date du 23 janvier 2017 (Réf ALTAIR C15 9 B 086102) et la liaison a été mise en route le 25 janvier 2017. Depuis début 2017, la plus grande partie du village de HOHROD est alimenté par l'eau du Hohrodberg.

Les schémas d'alimentation du réseau AEP HOHROD et AEP HOHRODBERG ont été mis à jour.

Actuellement, deux sources captées au RUNZ et à l'OBERGUNSBACHMATT, depuis 1910, alimentent le **HOHRODBERG**. La source de WALDSOSSERSMATT complète l'alimentation du HOHRODBERG en eau potable depuis l'été 1997 (captage de la source en juillet 1996)

Schéma synoptique du réseau d'eau potable (source ARS)



1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

- Population municipale 2024 : 366
- Population comptée à part 2024 : 9
- **Population totale 2024 : 375**

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

Les définitions des nouvelles populations légales ont évolué par rapport à celles en vigueur lors du recensement de la population de 1999.

Populations légales des communes en vigueur à compter du 1er janvier 2024 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2021

1.4. NATURE DES RESSOURCES EN EAU

Cadre Hydrogéologique

La commune de HOHROD est située sur le flanc nord de la vallée de Munster. Le massif montagneux est composé de granites, recouverts de lambeaux de grès permotriasiques qui constituent quelques sommets : la Rain du chêne, le Linge, Le Schratzmannele, le Honack...

Quelques sources apparaissent à flanc de vallée, dans les granites. Toutes les autres sont situées au contact grès-granite ou juste en contrebas, et assez souvent sur des failles facilitant le drainage du massif gréseux de crête.

Périmètres de protection des captages instaurés et modifiés par les arrêtés préfectoraux suivants :

- **Arrêté préfectoral n° 69 652 du 9 mars 1982** portant déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eau souterraines et des périmètres de protection des points de prélèvement d'eau potable de HOHROD ;
- **Arrêté préfectoral n° 86 039 du 16 octobre 1987** portant modification de la réglementation dans les périmètres de protection des points de prélèvement des captages de HOHROD ;
- **Arrêté préfectoral n° 505 du 16 mars 2000** portant modification de l'arrêté préfectoral du 9 mars 1982 ;
- **Arrêté préfectoral n° 2007-08812 du 16 mars 2007** modifiant l'arrêté préfectoral N° 69652 du 9 mars 1982 modifié portant déclaration d'utilité publique de la dérivation d'eaux souterraines et des périmètres de protection.

En 2015, le Cabinet Luc JAILLARD ingénieur-conseil a été chargé de l'étude préalable de la nouvelle ressource en eau envisagée au lieu-dit Ried.

Des analyses de "potabilité" ont été réalisées.

Selon les conclusions du rapport en date du 28 août 2015, cette solution a été abandonnée et une interconnexion avec Hohrodberg a été réalisée.

1.5. NOMBRE D'ABONNEMENTS

Au deuxième semestre de l'année 2024, la commune de HOHROD comptait 209 abonnés domestiques et 2 abonnés non domestiques (agriculteurs).

VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

	2017*	2018**	2019	2020	2021	2022***	2023	2024
Aux Abonnés domestiques	18 322	23 745	19 928	20 387	17 938	20 546	18 234	19 442
Aux Abonnés non domestiques	1 465	2 052	1 834	2162	1 948	1 930	2 075	3 035
TOTAL	19 787	25 797	21 762	22 549	19 886	22 476	20 309	22 477

* Le relevé des compteurs d'eau a été effectué au courant de la 1^{ère} quinzaine de décembre, soit environ un mois plus tôt qu'habituellement (soit sur une période de consommation de 11 mois environ)
En effet, en raison du projet de transfert de la compétence "Assainissement" à la Communauté de Communes de la Vallée de Munster à compter du 1^{er} janvier 2018, les factures d'eau ont été établies fin novembre 2017
Le transfert a finalement été reporté à une échéance ultérieure.

** Facturation sur une période de 13 mois 2^{ème} quinzaine de novembre 2017 à décembre 2018 inclus

***Une régularisation des relevés de consommation de nombreux compteurs d'eau de résidences secondaires qui n'avaient pas été vérifiés depuis de nombreuses années, a été effectuée au 2^{ème} semestre 2022. Cette régularisation a entraîné une augmentation du volume vendu aux abonnés domestiques

1.6. RÉSEAU DE DISTRIBUTION - CARACTÉRISTIQUES

- Le réseau de HOHROD :

Le réservoir du KUHSBACH, de capacité totale de 100 m³, dont 75 m³ pour la réserve incendie, a été construit en 1911. L'eau du réservoir BUHL est principalement destinée à la consommation journalière. De capacité totale de 200 m³, il a été construit en 1967.
Les sources de HOHROD sont captées à une altitude de 550 mètres environ.

La source du KUHSBACH est reliée à son réservoir par une conduite en fonte de diamètre 60 et la source du LANGENBACH est reliée au réservoir du BUHL par une conduite en polyéthylène, diamètre 57/63.

Le réseau de distribution de HOHROD est réalisé en fonte, diamètre 80 à 125 mm. Il a été renouvelé en 1985 sur une longueur de 800 ml environ, du lieu dit Weier à la mairie. Le réseau a également été étendu dans le chemin du Langaeckerlé, jusqu'au N° 25, sur une longueur de 600 ml environ. Cette extension du réseau a été réalisée en régie communale.

En 2001, une extension de 50 ml a été réalisée en régie communale, dans le chemin du Kuhsbach, pour permettre l'alimentation en eau potable des deux nouvelles constructions

En 2004, des travaux de reprise du réseau d'eau potable ont été réalisés dans le Chemin du Village, sur une longueur de 400 ml, une partie du tracé a été modifié.

En 2016, des travaux de renouvellement du réseau AEP ont été réalisés chemin de Stosswihr (75 ml).

En 2018, les travaux suivants ont été réalisés :

- Renouvellement du réseau AEP chemin du Groth - chemin du Kuhsbach (210 ml)
- Renouvellement du réseau AEP entre le chemin du Kuhsbach et le chemin des Pâturages (132 ml).

En 2020, des travaux d'extension du réseau ont été réalisés afin d'alimenter en eau potable le hangar communal et le poteau incendie à proximité. Cette extension représente environ 70 mètres linéaires.

Suite à l'inspection-contrôle des ouvrages d'eau potable réalisé par l'ARS en 2019, des clôtures de protection des périmètres immédiats de sources ont été installées à la Waldsossersmatt et au Langenbach, pour répondre aux obligations réglementaires.

Au printemps 2023, la rénovation de l'étanchéité intérieure du réservoir du Kuhsbach a été réalisée avec des plaques en PEHD. Ces travaux font suite au mauvais état de l'ancienne étanchéité en résine et à la qualité du support.

Des servitudes de régularisation de conduite d'eau potable dont le passage se situe sur des propriétés privées sont en cours de traitement chez le notaire, depuis le second semestre 2023. Ces régularisations permettront de mettre à jour le réseau chemin du Kuhsbach.

➤ **La longueur actuelle du réseau d'eau potable à HOHROD est d'environ 4 760 ml.**

• **Le réseau du HOHRODBERG**

Le réservoir du HOHRODBERG, construit en 1910 et agrandi en 1988, a une capacité totale de 200 m³ dont 120 m³ de réserve incendie.

Les sources de HOHRODBERG sont situées à une altitude de 800 mètres environ. Elles sont reliées au réservoir par une même conduite d'alimentation et de distribution d'eau, en polyéthylène de 57/63 en tête de réseau et par une conduite en fonte de diamètre de 100 à 150 entre la station de traitement et le réservoir

Le réseau de distribution a été réalisé en fonte en diamètre de 80 à 150 mm.

En 2009 : Réfection Réseau Chemin de la Tourelle-Route du Linge (Hôtel Roess) sur 224 ml.

En 2010 : réfection du tronçon Hôtel Roess jusqu'au Chemin du Vorderberg (inclus) sur une longueur de 560 ml.

En 2012 : Réfection réseau eau dans le Chemin du Kreuzweg : depuis la RD 5 bis 1 (derrière l'Hôtel Roess) sur une longueur de 270 ml -1^{er} tronçon.

En 2015 : Réfection réseau eau dans le Chemin du Kreuzweg : réalisation de la conduite d'adduction reliant la chambre de vannes de distribution jusqu'au réservoir du Hohrodborg sur une longueur de 550 ml.

En 2021, des travaux chemin de la Forêt ont eu lieu pour le remplacement de la conduite d'eau existante, et renforcement de la défense incendie de ce secteur. La pose de 275 ml de conduite en fonte ductile diam. 100mm et 120 ml de pose de canalisation en PE diam. 63 ml, soit un total de 295 ml.

Fin 2022 / début 2023, des travaux chemin du Wahlenstall de renouvellement de la conduite d'eau alimentant le réservoir d'Hohrodborg et desservant des habitations, après la station de traitement UV, ont été réalisés, sur une longueur de 130 ml en diam. 150mm et 178 ml en diam. 100mm, soit un total de 308 ml. Des regards de comptage externes ont également été posés au niveau des 4 habitations en bout de réseau.

➤ **La longueur actuelle du réseau d'eau potable à HOHRODBERG est d'environ 4 400 ml.**

Taux de renouvellement des conduites d'eau potable :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Hohrod	342 ml (7,2%)						
Hohrodborg				295 ml (6,7%)		308 ml (7,0%)	
Total	342 ml			295 ml		308 ml	
%	3,7 %			3,2 %		3,3 %	

2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DE SERVICE

2.1. MODALITÉS DE TARIFICATION : *Délibération du 12 avril 2024* – ANNEXE 1

2.2. FACTURE TYPE pour 100 m³ – ANNEXE 2

2.3. RECETTES EAU

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes ventes aux usagers	69 433 €	67 394 €	65 141 €	58 473 €	67 662 €	64 272	60897
Location compteurs	3 773 €	3 773 €	3 813 €	3 812 €	3 871 €	3 923	4009
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0	0	0		
Régularisation vente d'eau	0	0	0	0	0		
Total des recettes de vente d'eau	73 206 €	71 167 €	68 954 €	66 747 €	71 533 €	68 195	64906
Autres recettes							
Total des recettes « eau »	73 206 €	71 167 €	68 954 €	66 747 €	71 533 €	68 195	64906

Il est à noter qu'une régularisation des relevés de consommation de nombreux compteurs d'eau de résidences secondaires, qui n'avaient pas été vérifiés depuis de nombreuses années, a été effectuée au 2^{ème} semestre 2022.

Cette régularisation a entraîné une augmentation de la facturation de consommation d'eau pour ce semestre par rapport aux années précédentes.

2.4. ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et comprend, en outre des charges fixes de service et des redevances. Le service n'est pas assujéti à la TVA.

- **Part proportionnelle (€ /m³)**

Tarification jusqu'en 2020 :

Années Conso m3	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	► 250	1,90	1,90	1,90	1,90	1,90
251-1000	1,81	1,81	1,81	1,81	1,81	1,81
+ 1000	1,72	1,72	1,72	1,72	1,72	1,72

Tarification en vigueur depuis 2021 :

Années Conso m3	2021	2022	2023	2024
	0 à 500	1,90	1,90	1,90
A partir de 501	1,78	1,78	1,78	1,89

• **Part fixe en €**

Part de la collectivité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Abonnement	136,00	136,00	136,00	136,00	136,00	136,00	136,00	136	62
Location compteur	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	19,60	20

Redevances	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Pollution domestique	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35

- En 2024, suite au transfert de compétence assainissement au 1^{er} janvier à la CCVM, la part fixe de l'abonnement eau a été recalculé et est passer à 62€/ an

3. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

3.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Sans objet.

3.2. MONTANTS FINANCIERS

Travaux d'investissements payés au cours de l'année 2024 en €	
Réparation fuite	1 126,83 €
Travaux de réhabilitation de l'étanchéité du réservoir du Kuhsbach	1 037,06 €
Achat compteurs	708,00 €
Total	2 869,89€

3.3. ÉTAT DE LA DETTE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31 décembre	0	0	0	0	0	0	0

3.4. AMORTISSEMENTS

3.4.1. Amortissement des investissements

Montant de l'amortissement 2024 pour l'ensemble du réseau : 39 242,61 € :

28156	Matériel spécifique d'exploit.	1 486,12 €
28158	Autres	35 199,09 €
2818	Autres immobilisations corporelles	2 557,40 €

3.4.2. Amortissement des subventions

1391	Subventions d'équipement	1 071,02 €
------	--------------------------	------------

3.5. RÉALISATION DE TRAVAUX en 2024

En 2024, il a été réalisé la fin des travaux rénovation de l'étanchéité de l'intérieur du réservoir du Kuhsbach, et la réparation de la sortie du réservoir.

3.6. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Une télégestion sera mise en place en 2025 pour équiper les 3 réservoirs permettant d'alerter en cas de baisse de niveau anormale.

Le débitmètre de mesure à la station UV de Hohrodberg doit également être changé.

Il est prévu de finaliser la régularisation des servitudes des conduites d'eau potable traversant les propriétés privées.

Par la suite, il est nécessaire de continuer le remplacement des anciens compteurs âgés de plus de 15 ans et d'installer des regards de comptage.

4. INDICATEURS DE PERFORMANCES

INDICATEURS	HOHROD Buhl-Kuhsbach	HOHRODBERG
QUALITÉ DE L'EAU Taux de conformité pour les zones (indicateurs P 101.1 et P102.1)	100 %	100 %
INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE (indicateurs de performance P 1032B)	75 %	75 %
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION (indicateurs de performance P 104.3 - source ABRM)	93,17 %	99,35 %
INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION (valeur de l'indice linéaire-indicateur VP 224 - source ABRM)	8	5,66
INDICE LINÉAIRE DES PERTES EN RÉSEAU (volume distribué-volume consommé) / (365*linéaire réseau)	0,59	0,04
INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU Indice d'avancement de la protection des ressources en eau (indicateur P 108.3)	80 %	

Fiche synthèse 2024 de l'Agence Régionale de Santé Alsace – ANNEXE 3

5. LES IONS PERCHLORATES

" le perchlorate est un composé chimique de formule ClO_4 qui s'associe généralement à des atomes de potassium, de magnésium ou de sodium

Cet oxydant est utilisé dans le domaine militaire, pour ses propriétés explosives ou propulsives. Il agit comme perturbateur endocrinien en empêchant la thyroïde de capter l'iode qui lui est nécessaire"

" la pollution aux perchlorates suit globalement les zones de combats de la Grande Guerre"

(source Fondamental ENQUETE de juillet 2013)

La Commune de HOHROD a été sensibilisée mi 2013 à la présence probable de perchlorates dans l'eau destinée à la consommation humaine.

En octobre 2013, au cours d'une réunion avec l'ARS, la présence à dose élevée sur les réservoirs du Hohrodberg a été relevée ; il a été proposé d'établir une communication avec les habitants du Hohrodberg ainsi que les actions à entreprendre.

1°) le 16 janvier 2014 a été organisée une réunion à Munster avec

- les élus des communes de Munster et Hohrod,
- les représentants de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- les riverains du secteur Munster-Haslach
- les riverains du Hohrodberg

Au cours de la réunion sont présentées

- 1) les origines des produits : les ions perchlorates, de composition explosive, ont été fortement utilisés dans les domaines militaires (pendant la première guerre mondiale dans les bombes) et de l'aérospatiale.

Les bombes qui n'ont pas explosé pendant la guerre se sont corrodées et ont libéré petit à petit leur contenu dans le sol

- 2) les secteurs touchés (notamment sur les Communes de Munster et de Hohrod)

Suite à des analyses réalisées sur l'ensemble du territoire français et après les premières constatations, un lien a été fait avec la première guerre mondiale et l'utilisation massive de bombes sur les lignes de front 14-18, notamment sur le site du Linge.

Le site du Hohrodberg est impacté de 7 à 20 microgrammes par litre ; une pluviométrie plus importante à l'automne permet un meilleur taux de dilution.

Depuis la réalisation en 2016 de la liaison entre Hohrodberg et la source du Langenbach qui dessert le réservoir du Buhl, une partie du village de Hohrod est également impactée par les ions perchlorates.

- 3) l'impact sur la santé

Les seuils retenus par l'Ars sont très protecteurs afin de limiter les éventuels impacts sur le développement du nourrisson (risque d'apparition d'hypothyroïdie) :

- les nourrissons de moins de 6 mois ne doivent pas consommer l'eau du réseau si la teneur en perchlorate est supérieur à 4 µg/L
- les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas consommer l'eau du réseau si la teneur en perchlorates est supérieur à 15 µg/L

Résultats des analyses 2018			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
28/03/2018	7,21 µg/L	28/03/2018	6,55 µg/L
22/08/2018	14,1 µg/L	02/07/2018	5,09 µg/L
16/10/2018	18,8 µg/L	16/10/2018	18,1 µg/L

Résultats des analyses 2019			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
20/03/2019	5,29 µg/L	20/03/2019	4,44 µg/L
03/07/2019	17,14 µg/L	03/07/2019	10,96 µg/L
18/10/2019	29,99 µg/L	18/10/2019	10,64 µg/L

Résultats des analyses 2020			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
05/03/2020	6,72 µg/L	05/03/2020	6,07 µg/L
06/07/2020	16,83 µg/L	06/07/2020	7,23 µg/L
12/08/2020	11,97 µg/L	12/08/2020	8,03 µg/L
03/11/2020	22,44 µg/L	03/11/2020	4,98 µg/L

Résultats des analyses 2021			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
11/01/2021	21,50 µg/L	11/01/2021	4,35 µg/L
11/05/2021	11,90 µg/L	11/05/2021	11,23 µg/L
27/08/2021	14,39 µg/L	27/08/2021	12,97 µg/L
17/11/2021	21,30 µg/L	11/10/2021	18,71 µg/L

Résultats des analyses 2022			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
17/01/2022	12,10 µg/L	17/01/2022	11,99 µg/L
14/06/2022	15,32 µg/L	14/06/2022	10,17 µg/L
29/08/2022	18,86 µg/L	17/08/2022	0,76 µg/L
20/12/2022	20,07 µg/L	23/11/2022	0,87 µg/L

Résultats des analyses 2023			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
17/01/2023	9,56 µg/L	17/01/2023	12,53 µg/L
10/05/2023	11,62 µg/L	13/03/2023	13,47 µg/L
08/09/2023	22,33 µg/L	10/05/2023	10,25 µg/L
24/10/2023	21,87 µg/L	08/09/2023	0,79 µg/L
14/11/2023	10,47 µg/L	24/10/2023	0,90 µg/L
		14/11/2023	3,14 µg/L

Résultats des analyses 2024			
HOHRODBERG		HOHROD (BUHL)	
15/01/2024	5,21 µg/L	15/01/2024	0,26 µg/L
15/03/2024	5,94 µg/L	15/03/2024	3,14 µg/L
10/05/2024	6,85 µg/L	10/05/2024	0,29 µg/L
22/10/2024	5,99 µg/L	22/10/2024	3,64 µg/L
13/11/2024	5,81 µg/L	13/11/2024	4,82 µg/L

Remarques :

- le taux des perchlorates mesurés en µg/L reste constant depuis plusieurs années, et ont tendance à fluctué en fonction des débits des sources et la pluviométrie, engendrant une dilution plus ou moins importante au sein du volume prélevé.
- les perchlorates sont également présents dans le réservoir du Buhl en raison de la réalisation de la liaison Hohrodberg-source du Langenbach
- un suivi régulier des sources est réalisé sous l'autorité de l'ARS

6. SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1. ABANDON DE CRÉANCES OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Sans objet.

6.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉES

Sans objet.

ANNEXE 1 Modalités de tarification - Délibération du 12 avril 2024

Département du HAUT-RHIN	Commune de HOHROD
Arrondissement de COLMAR	Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal Séance du 12 avril 2024

Présents	10	M. BONNET Matthieu ; M. FRITSCH Charles ; Mme DIERSTEIN-MULLER Francine ; M. GEORGEON Éric ; M. FRITSCH Willy ; Mme HIGLISTER Sylvie ; M. MADHER Jérôme ; Mme MICLO Stéphanie ; M. OTTER Pierre ; M. SAUMON Maxime
Absent(e)s et excusé(e)s	1	M. DEYBACH Michel
Absent(e)		
Procuration(s)		
Secrétaire de séance		M. GEORGEON Éric
Invité(s)		

6.2. Fixation du prix de l'eau et de l'assainissement

M. le Maire expose au conseil Municipal la synthèse des modifications, liées au transfert de la compétence assainissement à la CCVM, qu'il convient de prendre en compte pour établir le budget 2024 afin d'aboutir à l'équilibre financier de la section d'exécution.

Après exposé des faits et explications,

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, à l'unanimité :

DÉCIDE d'établir les tarifs pour l'année 2024 comme suit :

- o Abonnement annuel : 62,00 €
- o Location annuelle du compteur : 20 €
- o Tarification de l'eau :

Tranche	Prix du m ³
0 à 500 m ³	2 €
A partir de 501 m ³	1,89 €

La période de référence de la facturation est l'année civile avec une édition des factures semestrielles (semestre 1 : consommation estimée ; semestre 2 : consommation sur la base d'un relevé du compteur).

Hohrod le 15 avril 2024

Extrait certifié conforme
Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la loi n° 82-263 du 22 juillet 1982

Le Maire


Matthieu BONNET



ANNEXE 2 - Facture type pour 100m³

Commune d'Hohrod
Service eau
12, rue Principale - 68140 Hohrod
03 89 77 36 52

AS_680_BLEF05

Communauté de Communes Vallée de Munster
Service Assainissement
9, rue Sébastopol - 68140 Munster
eau.assainissement@cc-vallee-munster.fr

SGC DE COLMAR
CITE ADMINISTRATIVE
3 RUE FLEISCHHAUER
68026 COLMAR

Références à rappeler

Le 05/12/2024

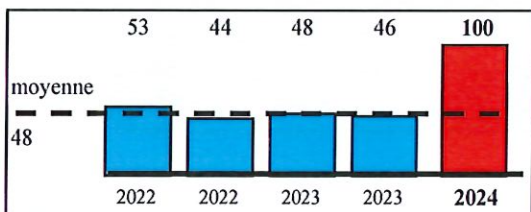
Facture n°

Abonnement

68140 HOHROD

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Eau	317.00	euros
Assainissement	221.65	euros
TOTAL TTC de la facture	538.65	euros



NET A PAYER 538.65 euros

Avant le

Vous pouvez payer cette facture sur Internet en vous connectant sur :
<http://hohrod.fr/demarches-administratives> et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 017198

Référence :

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

VOIES DE RECOURS : dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du CGCT)

Payable en espèces (dans la limite de 300 €) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite).

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT



###

	Coll 142
	004
Numéro	Clé1 8
Echéance	Clé2 H
NET A PAYER	538.65 euros

15/24

Réf. Abonnement :						Période facturée : du 01/01/2024 au 31/12/2024	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse	
00	00	6082	6182	100		68140 HOHROD	

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
PART FIXE EAU	1.00	62.00000	62.00		0.00	62.00
LOCATION COMPTEUR	1.00	20.00000	20.00	0.00	0.00	20.00
CONSOMMATION EAU : tranche 1 à 500	100.00	2.00000	200.00	0.00	0.00	200.00
REDEVANCE POLLUTION DOMESTIQUE	100.00	0.35000	35.00	0.00	0.00	35.00
TOTAL EAU (Commune)		58.85%	317.00		0.00	317.00
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	100.00	1.06200	106.20	10.00	10.62	116.82
REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEA	100.00	0.23300	23.30	10.00	2.33	25.63
PART FIXE ASSAINISSEMENT	1	72.00000	72.00	10.00	7.20	79.20
TOTAL ASSAINISSEMENT (Communauté de Communes)		41.15%	201.50		20.15	221.65

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	00	317	0.00	0.00
Assainissement	10	201.50	10.00	20.15
Total TVA :				20.15

TOTAL TTC de la facture	538.65 euros
<i>Prix de revient (hors abonnement): 0.00377 euros par litre</i>	
<i>Total Abonnement :161.20 euros</i>	
Solde antérieur	0.00 euros
NET A PAYER	538.65 euros

MODALITES DE REGLEMENT- NE CONCERNE PAS LES ABONNES PRELEVES :

1. Par CB au guichet du SGC de Colmar
2. Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public et adressé au :
SGC de COLMAR - CITE ADMINISTRATIVE - 3 RUE FLEISCHHAUER 68026 COLMAR
3. Par virement : IBAN FR43 30001 00307 C6800000000 91 BDFEFRPPCCT
4. Paiement chez les buralistes équipés du système Datamatrix (via QR code) dans la limite de 300€

ANNEXE 3 fiches synthèse sur la qualité de l'eau distribuée



ZONE DE DISTRIBUTION : HOHROD ZONE KUHSBACH

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SOURCE KUHSBACH. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 92 personnes sur 1 commune (HOHROD). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE HOHROD ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE HOHROD » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	INDICATEUR	QUALITÉ
BACTÉRIOLOGIE	A	Bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		
Nombre de prélèvements : 22 Conformité : 95 % Valeur maxi : 2 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024		
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		
Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,65 mg/L Valeur maxi : 1,3 mg/L		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		
Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022		
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		
Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,13 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L Année prise en compte : 2022		

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	
Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3 °f Valeur maxi : 3,7 °f	

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 21/02/2025

UDI 068000987

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : HOHROD ZONE BUHL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2024</p> <p>L'eau distribuée présente ponctuellement des concentrations en perchlorates élevées. Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Cette eau présente par ailleurs un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	<p>C</p> <p>A : Eau de bonne qualité</p> <p>B : Eau de qualité convenable</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité</p>
	Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 179 personnes sur 1 commune (HOHROD). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE HOHROD ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE HOHROD » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,05 mg/L Valeur maxi : 3,2 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 193 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2021	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2021	

Quelques conseils

ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,55 °f Valeur maxi : 4,7 °f
PERCHLORATES	Anomalie ponctuelle
Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 2,22 microgramme/L Valeur maxi : 4,82 microgramme/L

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/03/2025
UDI 068000988

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : HOHROD BERG

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2024</p> <p>L'eau distribuée présente des concentrations en perchlorates élevées. Sa consommation est déconseillée aux nourrissons de moins de 6 mois. Cette eau présente par ailleurs un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.</p>	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 95 personnes sur 1 commune (HOHROD). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE HOHROD ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE HOHROD » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,04 mg/L Valeur maxi : 1,2 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 189 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,08 mg/L Valeur maxi : 0,08 mg/L Année prise en compte : 2022

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau douce
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3,15 °f Valeur maxi : 3,2 °f
PERCHLORATES	Présence en quantité notable
Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,13 microgramme/L Valeur maxi : 6,99 microgramme/L

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 07/03/2025
UDI 068000989

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,14 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2022). https://services.eaufrance.fr/fichiers/SISPEA_video.mp4

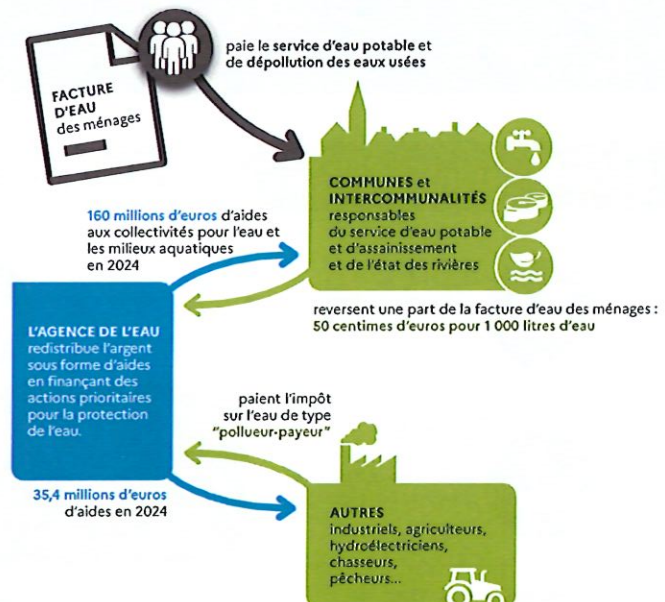
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

Édition mars 2025

21/24

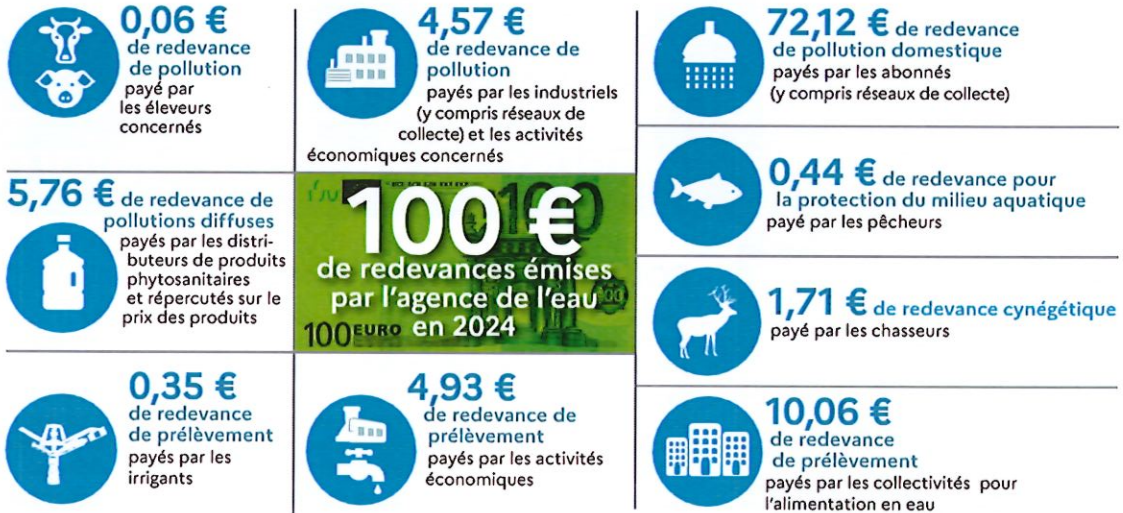
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,8 millions d'euros, dont plus de 118,9 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



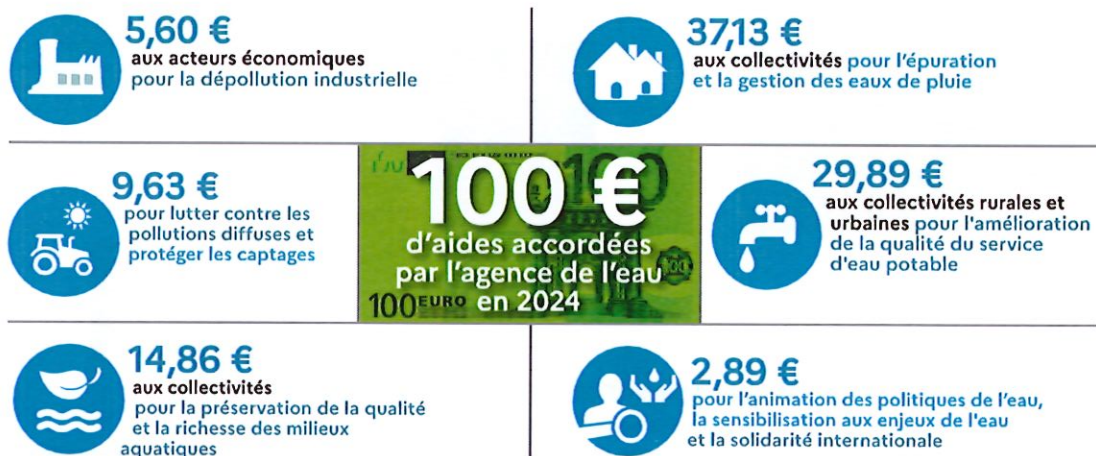
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



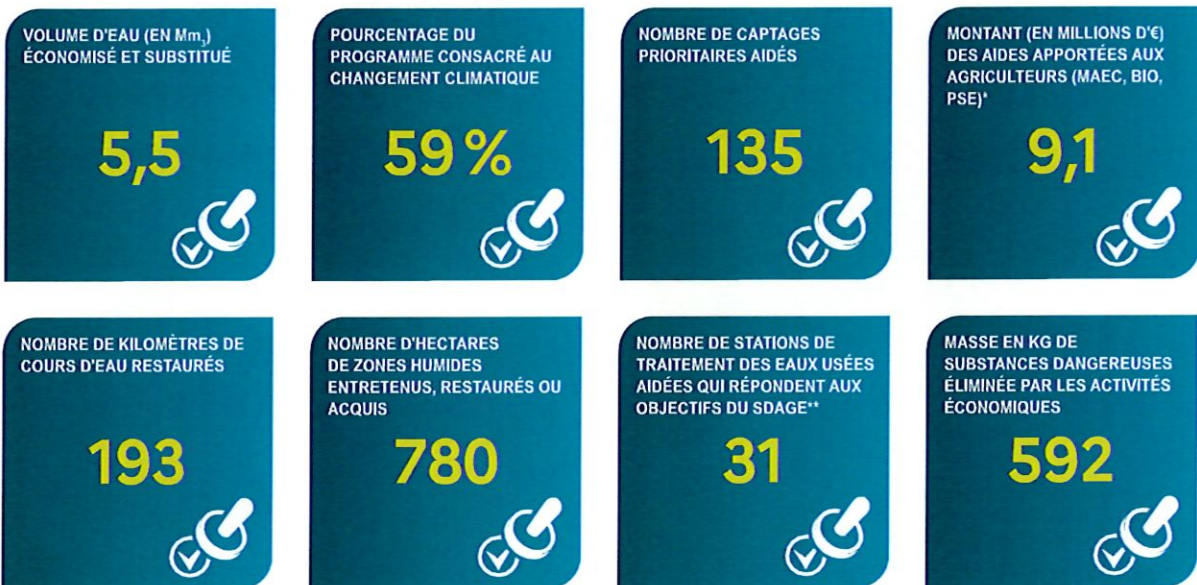
En 2024, 59 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux
** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

TRANSFORMER POUR PROTÉGER DURABLEMENT

Le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse 2025-2030 est doté d'une capacité d'aides de plus d'1 Md€. Déployé sur 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ce nouveau programme ambitieux poursuit la dynamique de transformation déjà initiée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse sur son territoire en soutenant les acteurs locaux dans leurs actions pour un usage durable des ressources en eau.

Le 12^e programme de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse répond aux enjeux environnementaux définis dans plusieurs stratégies nationales mais également dans les documents de planification de bassin. Le 12^e programme fait ainsi figure de levier principal pour la mise en œuvre du Plan Eau, des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des districts du Rhin et de la Meuse et du plan d'adaptation au changement climatique des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse.

Ce nouveau programme se concentrera sur 5 priorités d'actions, à savoir l'atteinte du bon état des eaux, la sobriété hydrique, la reconquête des captages, les solutions fondées sur la nature et la préservation de la biodiversité.

En savoir plus sur le 12^e Programme : <https://www.eau-rhin-meuse.fr/12e-programme-d-intervention-2025-2030>

RHIN-MEUSE, LE FILM

Découvrez ce documentaire captivant de 26 minutes qui, au travers de nombreux témoignages, vous racontera l'épopée de la politique de l'eau de notre territoire, l'évolution des priorités depuis 60 ans et les enjeux climatiques auxquels le bassin Rhin-Meuse doit d'ores et déjà faire face.

Pour le consulter : <https://www.youtube.com/watch?v=PFqNTKg1N8k>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².


Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin :

- ▶ 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain)
- ▶ 4,4 millions d'habitants
- ▶ 8 départements
- ▶ 3 230 communes.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Rhin-Meuse et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://consultation.eau-rhin-meuse.fr>